

PROCES VERBAL N° 2 : CONSEIL MUNICIPAL du 27 SEPTEMBRE 2022 CONDEZAYGUES.

Conseillers présents : D Casini, A Combe, M Fauquet, C Fauverte, B Leveur, M Maiouf, D Allaoua, JL Durou, E Grasset, C Laporte et V Bonnifon.

Procurations : C. Dauriac à A Combe
L. Detrain à E Grasset
M. Lopes à C Laporte

Conseillère absente excusée : C Meleiro.

Secrétaire de séance : V Bonnifon.

Début de séance : 20h 31.

- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Juin 2022 à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

- FUMEL-VALLEE DU LOT : PRESENTATION DU RAPPORT 2021 DES SERVICES :

Ce rapport est consultable dans son ensemble en Mairie, il a, également, été transmis avant la réunion sur la plateforme STELA.

Ce rapport présente l'organigramme de Fumel Vallée du Lot ainsi que la composition des services et leurs missions (126 agents permanents)

- Administration Générale et Juridique : 3 agents (2,8 ETP).

- Pôle administratif :

- Comptabilité Finances : 4 agents (4 ETP),
- Cellule Commande Publique : 2 agents (1,5 ETP),
- Ressources Humaines : 3 agents dans le service
- Communication : 1 agent (1 ETP),
- Réseaux informatique et téléphonie : 1 agent.

- Pôle Culture et Patrimoine :

- Action Culturelle Patrimoine : 3 agents (2,15 ETP),
- Ecole des Arts : 14 agents (7.52 ETP),
- SauveTerre Musée de Préhistoire : 1 agent (0,5 ETP), 1 conservateur bénévole et 1 saisonnier (juillet/ août)

- Pôle Développement territorial :

- Développement économique : 1 agent ETP + 0,25 DGS.
- Aménagement du Territoire - Urbanisme : 2 agents + 0,25 DGS
- Sport-Santé - CISPDP : 2 agents.
- Centre Intercommunal de Santé : 3 agents (1,8 ETP).

- **Enfance et Jeunesse :**

- **Crèches/ Relais Petite Enfance :** 2 Pôles Petite Enfance (2 crèches - 2 RAM) et 2 Guichets Uniques. 26 agents au total.
- **ALSH - Accueils de Loisirs Sans Hébergement :** 5 Accueils de Loisirs 1 Accueil de Loisirs Ados, 15 agents.

- **Tourisme :**

Office de Tourisme Fumel-Vallée du lot : 7 agents.

- **Pôle technique :**

- **Travaux - Voirie :** 1 Responsable, 2 Adjoints, 17 agents.
- **Gestion Patrimoniale :** 3 agents.

- **FUMEL-VALLEE DU LOT : PRESENTATION DU RAPPORT 2021 DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS :**

Ce rapport est consultable dans son ensemble en Mairie, il a, également, été transmis avant la réunion sur la plateforme STELA.

Fumel-Vallée du Lot dispose de la compétence **collecte, élimination et valorisation des déchets et assimilés**. Le service de collecte des déchets est assuré en régie.

Ce service est à part, en dehors des services généraux et emploie 31 personnes.

- **Ordures ménagères :**

En 2021, les **OM ont représenté 5 637.43 tonnes, soit 230 KG/hab/an.**

Cela représente 5kg/hab/ an de moins qu'en 2020 soit une baisse de 2%.

Toutefois, pour atteindre les quotas exigés, il faudrait réduire les OM de 50% d'ici 2025.

Les OM stockées sont ensuite acheminées à Monflanquin sur le site géré par ValOrizon.

Le coût de l'enfouissement d'1 tonne d'OM est facturé 149.36 € TTC par ValOrizon. (106.72 € TTC en 2020)

- **Tri sélectif :**

102 « points de tri » sur l'ensemble du territoire

La régie a collecté en 2021 :

-Emballages Ménagers Recyclables (EMR) : 564 tonnes soit 23 Kg/an/habitant.
(493 t en 2020)

-Verres : 918 tonnes soit 37,5 Kg/an/habitant. (792 tonnes en 2020)

-Papier : 444 tonnes soit 18,1 Kg/an/habitant (384 tonnes en 2020)

Le tri d'une tonne d'EMR est facturé 225.75 € TTC.

Chaque matière triée est ensuite revendue à un recycleur

Ils sont stockés à Fumel puis acheminés vers le centre de tri de Catus (46).

- **Bilan des tonnages (Hors gravats) :**
 - 6 750 tonnes collectées en porte à porte
 - 1 927 tonnes collectées en PAV
 - 8 572 tonnes collectées en déchetterie

Tonnage total des déchets collectés sur le territoire en 2021 : 17 249 tonnes soit 704,63 Kg/an/habitant et 57 % des matières collectées ont été valorisées.

Nous devons continuer nos efforts !

- **Dépenses, recettes et investissements :**

Dépenses de Fonctionnement : 3 199 493€

Recettes de Fonctionnement : 3 489 108€

Investissement : 246 745€

- **SYNDICAT DES EAUX : PRESENTATION DU RAPPORT 2021 SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DES SERVICES :**

Ce rapport est consultable dans son ensemble en Mairie, il a, également, été transmis avant la réunion sur la plateforme STELA.

Ce rapport est établi par le Syndicat des Eaux de la Lémance.

Il présente l'ensemble du fonctionnement du service, une synthèse de l'activité 2021, la qualité de l'eau au travers des analyses ainsi que des indicateurs financiers.

Quelques chiffres :

- Branchements : 10 970 en 2021 (dont 463 sur Condezaygues)
- Linéaires de conduites : 796 164 ml (dont 29 302 pour Condezaygues)
- Consommation : 1 360 114 (dont 19 pour Condezaygues)
- 246 fuites ont été réparées en 2021 (dont 4 sur Condezaygues)

Prix d'un mètre cube (jusqu'à 120m³) : 3.15 € TTC / m³

- **TERRITOIRE ENERGIE 47: MODIFICATION DES STATUTS :**

L'action de TE 47 s'est progressivement renforcée ces dernières années pour accompagner la rénovation énergétique du bâti des communes avec les actions suivantes :

- Création des groupements de commande
- Collecte des CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
- Convention d'accompagnement et mise à disposition d'économies de flux
- Diagnostics énergétiques et mise à disposition d'outils de suivi énergétique.

Engagé dans la même dynamique, le syndicat d'énergie de Gironde a structuré avec la Banque des Territoires un plan d'accompagnement au financement des travaux par les communes, pouvant aller jusqu'à une prise en charge des travaux par le syndicat.

Pour envisager une action similaire, TE 47 doit compléter ses statuts actuels.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **CDG 47: NOUVELLE CONVENTION « CONSIL 47 » :**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne propose une mission de conseil juridique facultative sur le volet non statutaire dénommée « CONSIL47 » dont l'objectif est d'offrir une prestation complète dans le domaine du juridique et de traiter de l'ensemble des points du droit des collectivités territoriales. Cette mission a aussi comme finalité de s'ériger comme un appui préalable à toute prise de décision.

Face à l'inflation normative, la mission « CONSIL47 » conseille et aide les collectivités et établissements adhérents à bien appréhender les nombreux domaines du droit public en apportant tous renseignements et documents clés relatifs à un domaine ou une thématique ciblée.

Cette mission juridique se positionne ainsi comme un soutien administratif et juridique aux communes et établissements publics.

Jusqu'à présent, la cotisation pour notre strate de population était de 585 € par an, elle sera désormais de 960 €.

Accord du Conseil Municipal avec 13 voix pour et 1 abstention (V. BONNIFON).

- **ADRESSAGE NORMALISE : AJOUT NUMEROS SUPPLEMENTAIRES :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'ajouter une numérotation complémentaire suite au dépôt de 2 demandes d'urbanismes :

- n° 488 Zone d'activité de Lalandette (Parcelle AK 67)
- n° 120 Route du Vieux Chêne (Parcelle C 799)

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **LOCATION SALLE DU VIEUX CHENE : ACTIVITE DANSE :**

Madame Ludivine GARREAU souhaiterait organiser des sessions de danse à la salle du Vieux Chêne, un mercredi sur deux.

Cette activité se ferait sous le couvert d'une association.

Il est proposé de louer la salle au tarif de 100€ pour l'année 2022-2023.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **SUCCESSION M. FONTAYNE : CESSION IMMOBILIERE :**

Suite aux dispositions testamentaires de M. Jacques FONTAYNE, la Commune est appelée à recueillir un sixième de sa succession.

Un acquéreur a fait une promesse d'achat pour la maison située au « 581 Résidence du Château » à CONDEZAYGUES, pour un montant global de 121 000 €. En tant que légataire, le Conseil Municipal doit donner son accord pour que cette vente puisse avoir lieu.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **FINANCES : PASSAGE ANTICIPE A LA NOMENCLATURE M 57 :**

La M57 est une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable.

Sa généralisation à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024, il est toutefois possible d'y adhérer de manière anticipée au 1^{er} janvier 2023 afin d'être mieux accompagné.

Grâce à cette nouvelle nomenclature, certaines règles budgétaires vont être assouplies notamment en matière de fongibilité des crédits. Le conseil Municipal peut ainsi déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Jusqu'à présent des décisions modificatives étaient nécessaires.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE PROTECTION COMPLEMENTAIRE AU 01/01/2023 :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a saisi le comité technique paritaire (CTP) sur la base d'un projet de participation de la commune à la protection sociale complémentaire des agents. Le CTP a rendu un avis positif le 20 septembre 2022.

La collectivité participe depuis le 1er janvier 2013 au risque santé et souhaite désormais le faire également sur le risque prévoyance, à compter du 1er janvier 2023.

Les montants proposés sont :

- 28 € par mois et par agent pour le risque santé (maintien de l'existant)
- 26 € par mois et par agent pour le risque prévoyance (mise en place)

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **INCENDIE ET SECOURS : DESIGNATION CORRESPONDANT :**

Chaque Commune doit désormais désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Mme Bernadette LEVEUR se porte candidate.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **REVISION LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire rappelle, que les loyers des deux logements communaux sont revalorisés annuellement sur la base de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers du 1er trimestre.

Cette année, le taux de variation a été exceptionnellement élevé, les deux loyers ont ainsi subi une hausse de 2.48 %, ce qui porte désormais :

- Le loyer du logement de l'ancien presbytère à 461.16 € (+ 11.16€)
- Le loyer du logement de l'ancienne école à 553.80 € (+13.40€)

Il propose de fixer les loyers des deux logements communaux à leur montants actuels et de ne pas répercuter les prochaines hausses de loyer, jusqu'à la fin du bail des locataires actuels. Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Refus du Conseil Municipal avec :

- 6 voix contre (C. LAPORTE + pouvoir, E. GRASSET+ pouvoir et A. COMBE+ pouvoir),
- 5 voix pour (C. FAUVERTE, V. BONNIFON, M. FAUQUET, M. MAIOUF, D. CASINI)
- 3 abstentions (B. LEVEUR, JL DUROU et D. ALLAOUA).

La locataire du logement de l'ancienne école se plaint de l'état dégradé de ses volets et souhaiterait qu'ils soient changés. Monsieur le maire propose de faire faire des devis afin que ce projet soit intégré au Budget 2023.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Travaux- Voirie : Pas de travaux prévus pour l'an prochain.
- Offre de formations pour les élus : À consulter, pas de candidat.
- Taxe d'aménagement : Il est désormais obligatoire pour les communes de reverser une partie de leur taxe d'Aménagement à leur EPCI. Les modalités de répartition pour l'année 2023 devront faire l'objet d'une délibération avant le 31 décembre 2022. Gros débats en perspective entre les communes et Fumel-Vallée du Lot.
- Travaux en cours :
 - Espace Jeunesse : les travaux ont débuté. Les terrassements et la plateforme du city-stade sont terminés. Les jeux et le mobilier urbain devraient être posés la semaine prochaine.
 - Résidence du Château : les travaux ont débuté et avancent bien.
- Situation du SIVU du Chenil : La situation est complexe. Suite aux problèmes de dysfonctionnement interne et à la démission de plusieurs élus, une réélection a eu lieu le 20 septembre 2022. Vu le peu de candidatures, il manque toujours 28 délégués à élire pour que le comité syndical puisse être mis en place (30 élus / 58).

Selon les dernières directives de la Préfecture, ils devront procéder à des élections complémentaires dans un délai maximum de trois mois.

Pour le territoire de Fumel Vallée du Lot, 5 délégués sont nécessaires mais un seul candidat s'est proposé et a été élu (élu de Trentels).

- Proposition du syndicat TE 47 d'embellir les transformateurs :
Afin de contribuer à une meilleure intégration des postes de transformation HTA / BT du réseau public d'électricité dans l'environnement, TE 47 et Enedis sont convenus de mettre en œuvre une opération d'embellissement en finançant des fresques décoratives.
Pour la première année, cette opération concernera 10 postes. Une commission dédiée composée d'élus de TE 47 et de représentants d'Enedis établira le programme au vu des candidatures.
Nous avons postulé pour le poste du lotissement Cazals Redouns.
- Station d'épuration de Condezaygues : Problème de mauvaises odeurs persistantes et du mauvais entretien général de la STEP.
Le problème a été signalé aux services de la SAUR et d'EAU 47 afin d'y remédier au plus vite.
- Points d'apport : Les colonnes aériennes sont en train d'être choisies.
Le coût global de la mise en place des nouvelles colonnes devrait être beaucoup moins important que prévu (environ 25 000 € au lieu de 50 000 €)
- Stéphane Detrain propose de créer un festival avec des artistes de rue qui aurait lieu sur les communes de St Georges et de Condezaygues.
Un dimanche après-midi pour 2 500 euros environ.
- Vide-grenier de Condezaygues : Vif succès, des exposants, de nombreux visiteurs et une journée très ensoleillée.
- Premier prix de « Jours nets ». Ce trophée a été remporté par la commune.
- Opération « Nettoyons la Nature » en Septembre. Cela reprend l'idée de « Jours Nets » pilotés par le département et que nous avons réalisés récemment. Nous ne participerons pas cette année.
- Eclairage public : Pour parer à la hausse exponentielle des dépenses énergétiques M. ALLAOUA demande s'il ne serait pas judicieux d'envisager une extinction de l'éclairage public la nuit.
L'extinction totale de l'éclairage public est une question complexe dans les zones résidentielles où il est également un gage de sécurité. Il pourrait être envisagé d'installer des équipements moins énergivores et mieux gérés comme des candélabres LED avec bi-puissance, dont la puissance est réduite de moitié la nuit.
Toutefois, cela aura un coût important pour la Commune. Il faudra demander une étude auprès de TE 47 afin de pouvoir s'équiper au fur et à mesure.

- Participation citoyenne : Panneaux mis en place sur la commune.
- Pénurie de médecins sur Fumel. La situation est inquiétante voire dramatique.

Fin de séance : 22h 15.

Le Maire,
E. GRASSET

La secrétaire de séance,
V. BONNIFON